

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Christian Bordeleau

<https://www.cadre21.org/membres/192543e1f6b27e01fa6cf688>

Date d'obtention : 2024-11-15 14:01:23

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode qui permet d'uniformiser les interventions. Qui permet d'agir rapidement et de façon ordonnée.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais avoir un regard différent sur les événements et sur la façon d'agir. Le protocole semble intéressant de par son uniformité. Je vais me sentir outillé pour intervenir efficacement et je vais pouvoir me baser sur quelque chose de solide.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Le côté légal en premier. La trousse me permettra de pouvoir vulgariser les étapes avec les victimes et ainsi favoriser une meilleure prise en charge (moins de stress). Je vais m'assurer, également, de saisir rapidement les appareils.